ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONF

Question écrite n° 129030

Texte de la question

M. François-Michel Gonnot alerte M. le Premier ministre sur les promesses qui avaient été faites par le Gouvernement de délocaliser à Compiègne, dans l'Oise, le siège de l'Office national des forêts, suite au départ, en juin 2012, de l'École d'État-major et de la Direction centrale du service national. La décision du conseil d'administration de l'ONF de déplacer le siège social à Compiègne a été votée sans consultation préalable des instances représentatives du personnel. La décision a donc été annulée par le Conseil d'État. Depuis, plus rien. Le conseil d'administration n'a plus jamais délibéré sur ce sujet, et celui-ci semble enterré. Il aimerait savoir si cela signifie que le Gouvernement a renoncé à la délocalisation du siège de l'ONF à Compiègne. Dans l'hypothèse d'une réponse négative, il aimerait École le nouveau calendrier de ce déménagement. Dans l'hypothèse d'une réponse positive, il demande quelles compensations nouvelles la ville de Compiègne peut rapidement espérer suite au départ prochain de l'Armée de terre de la ville.

Données clés

Auteur : M. François-Michel Gonnot
Circonscription : Oise (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 129030
Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1752
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)